LES RECETTES COMPLOTISTES DE JUDI REVER-1

Publié le 13 septembre 2020 sur le site d'Ibuka France

Par Romain Poncet Membre du conseil d'administration d'Ibuka France



1ère Partie

Le 21 décembre 2019, le magazine *Marianne* ouvrait ses colonnes à la Canadienne Judi Rever. Décrite comme journaliste *freelance* par le quotidien canadien anglophone *Globe and Mail* pour lequel on nous précise qu'elle a publié « *de nombreux articles* », Rever est aussi l'autrice du livre *In Praise of Blood. The Crimes of the Rwandan Patriotic Front* (paru en 2018), que les éditions Fayard renoncèrent à publier en France.[1]

Cet ouvrage, comme l'article qui fait l'objet de la présente étude, développe une thèse que résume complaisamment Alain Léauthier dans sa courte introduction : selon l'autrice, le Front Patriotique Rwandais, dont la branche armée était alors dirigée par l'actuel président Paul Kagame, aurait « *pris part aux massacres des Tutsis, en infiltrant les milices du Hutu-Power. Avec un objectif politique conduit en tout cynisme : s'imposer comme le seul recours légitime face aux génocidaires.* »

Autrement dit : pour prendre le pouvoir, M. Kagame avait besoin d'un génocide, qu'il aurait donc préparé, déclenché et auquel auraient participé des commandos FPR, dans le but d'y mettre un terme, afin de se poser en sauveur aux yeux du monde et d'asseoir sa domination sur le pays.

L'absurdité fondamentale de ce raisonnement devrait suffire à en invalider le potentiel de persuasion. De fait, l'article de Mme Rever prolonge l'œuvre engagée dès 1994 par les avocats des génocidaires visant à « inverser les rôles, à relativiser, à banaliser, à mentir sur la réalité des faits »[2]. Il conduit également à s'interroger sur l'opportunité de sa publication dans un hebdomadaire français bien installé dans le paysage médiatique.

Mais du relais donné à l'idée d'un « *génocide des Hutus* » dès 2000[3], jusqu'aux propos de sa rédactrice en chef actuelle, soutenant que le génocide de 1994 mettait en présence « *des salauds face à d'autres salauds* »[4], *Marianne* a depuis longtemps démontré son obsession

pour la réécriture et la falsification de l'histoire du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda.

Mme Rever creuse donc un sillon déjà labouré dans un sens et dans l'autre, tout en rejetant l'accusation de négationnisme que lui vaut sa thèse.

L'article de la journaliste canadienne, ainsi que sa présentation par Alain Léauthier représentent un cas d'école de la rhétorique fallacieuse employée par la nébuleuse négationniste, langue composite mêlant confusion conceptuelle, défaut de rigueur méthodologique et manipulation des faits.

Les erreurs factuelles – les mensonges ? – qui grèvent la trame de l'article de Mme Rever ont ainsi été exposés par Raphaël Doridant, dans un article récent, étayé et implacable.[5] La présente analyse se concentrera donc surtout sur les artifices formels mis en œuvre dans le but de rendre plausibles des propos absurdes, stratégie commune à tous les négationnismes, mais qui prend un tour spécifique dans le cas du génocide contre les Tutsi au Rwanda.

Il s'agira, dans un premier temps, d'exposer la falsification caractérisée de l'histoire des massacres commis à Bisesero, opérée par cet article ; on verra ensuite comment les outils qu'emploie la journaliste canadienne, par leur manque de pertinence et de rigueur, contribuent à brouiller la lecture générale de la planification et du déroulement du génocide contre les Tutsi au Rwanda ; enfin, un troisième moment exposera les ressorts complotistes qui font de cet article un modèle de discours conspirationniste, dont *Marianne* semble s'accommoder sans grand scrupule.

1. UNE FALSIFICATION DÉLIBÉRÉE DE L'HISTOIRE

***Bisesero*.** Comme l'indique le titre de l'article, « Révélations sur les massacres de Bisesero », Judi Rever prétend remettre en cause une supposée « *histoire officielle* » concernant l'extermination des Tutsi réfugiés dans les hauteurs de ces collines, au sud-ouest du Rwanda. Entre fin avril et fin juin 1994, plusieurs dizaines de milliers deTutsi sont la cible d'assauts quotidiens menés par les Forces Armées Rwandaises (FAR), les miliciens et des civils hutu rassemblés et armés par les autorités locales.

Cependant, Mme Rever affirme que cette analyse des événements ne serait pas exacte. Sa négation s'édifie autour de deux axes complémentaires : la réécriture de l'histoire des massacres de Bisesero, afin d'en exonérer les organisateurs institutionnels ; le renversement des responsabilités par la désignation d'autres coupables.

Réécriture des massacres, donc. Judi Rever reconnaît que « *des dizaines de milliers de victimes furent tuées à la hache, à l'arme à feu ou brûlées par des hordes de tueurs* ». Plus tard, une de ses témoins anonymes lui explique que des « *bandits sont arrivés comme des sauterelles et se sont mélangés aux Hutus locaux* ». « *Hordes* », « *bandits* », « *sauterelles* » :le choix de ce lexique induit donc que le génocide serait le fruit d'une « explosion spontanée de violences »[6] impossible à contrôler pour un gouvernement failli et impuissant.

La nature organisée des massacres de 1994 à Bisesero est cependant indubitable. Jacques Morel explique par exemple :

« À l'annonce de l'attentat contre le président Habyarimana, ce n'est pas une colère populaire qui déclenche le génocide des Tutsi. Ce sont les autorités locales, préfets et bourgmestres en tête, qui l'ont mis en œuvre en mobilisant leurs subordonnés, notamment les gendarmes, les policiers communaux, les miliciens et la population hutu »[7].

De même, la planification et l'organisation des massacres sont mises en évidence par les documents officiels de l'époque, aujourd'hui facilement accessibles. Par exemple, le 18 juin 1994, le ministre de l'Intérieur du Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR), Édouard Karemera, signale par courrier au commandement de Gisenyi (nord-ouest de Bisesero) que :

« le Gouvernement a décidé de demander au Commandement du Secteur Opérationnel de Gisenyi d'appuyer le Groupement de la Gendarmerie à Kibuye pour mener, avec l'appui de la population, l'opération de ratissage dans le secteur Bisesero de la Commune Gishyita, qui est devenu un sanctuaire du FPR. »[8]

Au nom du GIR, le ministre invite à « prendre les dispositions qui s'imposent pour faciliter la réalisation cette [*sic*] opération dans les délais vous [*sic*] impartis », à savoir « au plus tard le 20 juin ». Contrairement à ce qu'insinue la prose de Mme Rever, l'organisation et l'exécution des massacres de Bisesero par le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) ne laisse aucune place au doute. Même à la fin du génocide, l'appareil administratif, du plus haut niveau de l'État jusqu'aux préfectures et aux communes, fonctionne avec une efficacité redoutable.

Disculper les coupables, accuser le Front Patriotique Rwandais (FPR). La falsification caractérisée entreprise par Judi Rever ne se limite pas à disculper les organisateurs institutionnels du génocide. Elle l'affirme : « *c'est bien le FPR qui finit par écraser la résistance des Tutsis de Bisesero, s'assurant de leur mort par milliers fin juin* ». Selon l'un de ses témoins, Paul Kagame et deux de ses lieutenants « *donnèrent aux commandos du FPR l'ordre des tueries de Bisesero, et, du Rwanda en général* ».

Alors que la propagande officielle des génocidaires faisait de chaque Tutsi au Rwanda un infiltré du FPR à exterminer, la journaliste canadienne explique aujourd'hui que les Tutsi massacrés l'ont été par les hommes de Paul Kagame. Par la magie de cette opération verbale, les

criminels deviennent les victimes d'une erreur historique.

Pour justifier ce tour de force, Mme Rever s'arrange avec la réalité. Elle admet ainsi que les *Interahamwe* participent aux massacres de Bisesero. Le portrait qu'elle fait de ces milices s'inscrit dans le droit fil de sa volonté de disculper les génocidaires : « *La milice Interahamwe était la jeune garde du parti au pouvoir* […] *dont de nombreuses recrues étaient au chômage, exilées et affamées*. » Traduction : une bande de traîne-savates, de voyous et… d'étrangers. La nature de leurs liens avec le parti présidentiel n'inspire pas plus de réflexion à Mme Rever. Pourtant, l'historien Florent Piton décrit plus en détails la genèse et le rôle de cette milice :

« Fin 1991, un groupe de supporters de l'équipe de football Loisirs se transforma en une structure de mobilisation des jeunes en faveur du MRND : ainsi naquirent les *interahamwe*, bientôt devenus le premier relais de recrutement pour l'ancien parti unique. […] À partir de 1992, des antennes locales furent créées un peu partout dans le pays, sans que soit jamais réglé le statut juridique du mouvement […]. Cette carence légale, plutôt exceptionnelle au Rwanda, permettait de couvrir les exactions des *interahamwe* qui, parce qu'ils n'avaient pas vraiment d'existence officielle, ne pouvaient être convoqués devant la justice.

De fait, les *interahamwe* […] étaient au cœur des violences politiques, des attentats et des pogroms antitutsi. […] Le soir du 6 avril, les *interahamwe* sont en première ligne avec la garde présidentielle et les unités fidélisées de l'armée sur les barrages et dans les opérations de traque contre les opposants et les Tutsi. »[9]

La coordination des acteurs du génocide, politiques, militaires ainsi que civils annule l'hypothèse d'une milice *Interahamwe* à la dérive. Mais ce souci du réel demeure périphérique dans l'article de *Marianne*. En effet, l'argumentaire général repose sur une affirmation définitive : « *il est également avéré que des commandos du FPR avaient infiltré les milices des par-*

tis hutus », allant jusqu'à évoquer la participation de « *milices mixtes* » aux massacres. L'aplomb soutient l'invraisemblance de ce scénario. L'autrice ne se met pas en peine de prouver le caractère « *avéré* » de ces affirmations ; de même, la forte solidarité qui liait les miliciens, recrutés localement et inscrits dans les mêmes réseaux de sociabilité, rend littéralement incroyable l'idée de leur infiltration[10]. C'est donc avec ces milices radicalement anti-tutsi, dévouées au GIR, que le FPR aurait exécuté le génocide, grâce au déploiement de commandos dont « *l'effectif* […] *atteignait plusieurs milliers* ». Le FPR n'est donc pas à l'origine de l'arrêt du génocide contre les Tutsi, il en devient l'exécutant principal. L'organisation dirigée par Paul Kagame n'aurait pas sauvé les Tutsi mais aurait participé à leur assassinat partout dans le pays.

Ici encore, la falsification de Judi Rever est battue en brèche par les documents d'époque. La DGSE signale, par exemple, dans une note du 17 juin 1994, le secours apporté par le FPR aux Tutsi réfugié-es à l'hôtel des Mille Collines de Kigali, et menacé-es par les « milices hutu ». La note précise :

Ces mouvements font suite à l'action du commando du Front Patriotique Rwandais (FPR) monté pour libérer des Tutsi, menacés par les milices hutu. Dans la nuit du 16 au 17 juin 1994, un commando de trente rebelles a fait irruption dans le centre paroissial de la « Sainte Famille », où vivaient reclus un millier de Tutsi. […] 600 Tutsi ont pu être évacués sains et saufs par le nord-ouest. L'opération aurait fait plus de de 200 victimes, essentiellement des militaires gouvernementaux. »[11]

En dépit de ces faits documentés, Judi Rever soutient sa version fallacieuse en abattant une dernière carte : le témoignage, en juin 1994, des habitants de «*Gishyita, au Nord-Ouest de Bisesero,* [qui] *expliquèrent aux soldats français que le FPR avait entièrement infiltré les collines de Kibuye et « essayaient de couper le pays en deux »*. » En effet, la résolution 929 de

l'ONU, en date du 22 juin 1994, autorise une intervention française au Rwanda – l'opération Turquoise – dans un but officiellement « strictement humanitaire […], qui sera menée de façon impartiale et neutre et ne constituera pas une force d'interposition entre les deux parties » [12]. Déployés dans le sud-ouest du pays, c'est là que les militaires français dont parlent Mme Rever recueillent la parole des villageois de Gishyita, près de Bisesero. Parole qui mériterait quelques éléments contextuels sur lesquels l'autrice fait l'impasse : elle ne relève pas sa conformité parfaite avec la propagande du GIR génocidaire qui, pour maquiller le crime qu'il perpètre depuis près de trois mois, présente les Tutsi rwandais comme des ennemis en puissance, voire des membres du FPR infiltrés dans le pays. Elle n'évoque pas non plus le fax des services de renseignement du commandement de Turquoise qui décrit ainsi les massacres en cours à Bisesero : « le 27 vers 11 heures, un élément fort d'une centaine de miliciens armés encadré par des militaires a attaqué […] 200 Tutsis, originaires de la commune, [qui] étaient regroupés dans le secteur »[13]. Elle ne mentionne pas non plus la déclaration du 29 juin, faite par le lieutenant-colonel Duval au ministre de la Défense de l'époque, François Léotard, selon laquelle « il n'y avait pas d'éléments du FPR infiltrés à cet endroit et que c'était les milices hutues qui étaient responsables des massacres »[14].

Pas plus qu'elle n'interroge l'identité de ces « *villageois* » que rencontrent les Français. Or, après trois mois de génocide, n'est-il pas probable que ces informateurs aient eux-mêmes participé aux exactions ? Dans une courte vidéo du 28 juin 1994, révélée en 2018 par *Mediapart* – que Mme Rever ne doit pas ignorer – un sous-officier français rapporte, par exemple, au colonel Rosier les massacres dont il a été témoin en patrouille et ajoute : « le guide qui nous accompagnait, manifestement, c'était un des gars qui […] guidait les milices dans les jours qui ont précédé. »[15]. Mme Rever ira-t-elle jusqu'à prétendre que ce soldat était un énième agent FPR infiltré dans l'armée française pour la désinformer ?

Plutôt que d'interroger la passivité de l'armée française à Bisesero, entre les 27 et 30 juin

1994, alors que les massacres se déroulent contre les ultimes survivant-es, Judi Rever récuse tout examen de l'(in)action de Turquoise – « *accusations antifrançaises* » – et fait siennes le credo génocidaire de « *l'infiltration de l'ensemble du pays* » par le FPR.

Ce dernier exemple est emblématique de la malhonnêteté analytique et du flou conceptuel délibérément entretenus par la journaliste canadienne, encore renforcés par le dispositif éditorial mis en place par *Marianne*, afin de contribuer à la falsification de l'histoire.

[1] « Génocide des Tutsi au Rwanda : les éditions Fayard ne publieront pas le livre controversé de Judi Rever », *Jeune Afrique*, 22 mai 2019. Les éditions Max Milo ont depuis annoncé la sortie de sa version française pour la fin août 2020, « Génocide des Tutsi au Rwanda : le livre controversé de Judi Rever paraîtra en France », *Jeune Afrique*, 9 juillet 2020.

[2] Assumpta Mugiraneza, « Négationnisme au Rwanda post-génocide », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°190,2009, p.288. Sur ce sujet, voir dans le même volume « L'histoire des vaincus : Négationnisme du génocide des Tutsi au Rwanda », p.299-347.

[3] « Le Nouveau Scandale du Rwanda », *Marianne*, 15 mars 2000. La plume anonyme derrière cet encadré évoque tout de même « *l'explosion de haine ethnique dont des centaines de Tutsis ont sans doute été victimes* ». Tant de scrupules et d'équivoque en quinze mots confine au chef-d'œuvre.

[4] « Le Duel », France Inter, 18 mars 2018.

[5] Raphaël Doridant, « Négationnisme : Judi Rever au miroir de Bisesero », *Billets d'Afrique*, n°268, 06/2020. Consultable en ligne : https://survie.org/billets-d-afrique/2020/298-juin-2020/article/negationnisme-judi-rever-au-miroir-de-bisesero.

[6]René Lemarchand, « Le programme révisionniste », in *Rwanda, état des recherches*, sur le site https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr

[7] Jacques Morel, « Le massacre de Bisesero en présence des Français (24 juin – 30 juin 1994). Une enquête », *Les Temps Modernes*, 2014/4 (n°680-681) p.101-134. Le rôle central des autorités gouvernementales et locales est aussi attesté par le TPIR dans le rendu de son verdict contre le préfet de Kibuye, Clément Kayishema, qui « était présent lors des massacres perpétrés sur la colline […] lesquels ont commencé le ou vers le 13 mai 1994 » et qui a « incité à attaquer les Tutsis qui s'étaient rassemblés, arrêté la stratégie d'attaque à mettre en œuvre, dirigé les assaillants et participé » lui-même aux massacres. (voir Raphaël Doridant, « Négationnisme : Judi Rever au miroir de Bisesero », *op.cit.* ou en ligne sur le site du Tribunal Pénal Iinternational pour le Rwanda : https://unictr.irmct.org/sites/unictr.org/files/case-documents/ictr-95-1/trial-judgements/fr/990521.pdf)

[8] Voir en ligne : http://www.francegenocidetutsi.org/KaremeraNsengiyumva18juin1994TPIR.pdf

[9] Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, La Découverte, 2018, p.149-152. L'auteur rappelle également que d'autres milices existaient depuis l'ouverture au multipartisme, mais qu'elles se réunirent aux *interahamwe* dès le début du génocide : « D'ailleurs, le terme *interahamwe* […] en est venu à désigner uniformément tous les génocidaires. » (p.152).

[10] Voir par exemple Jean Hatzfeld, *Une Saison de machettes*, Seuil, 2003, 320 p.

[11] Note disponible en accès libre à l'adresse suivante : http://francegenocidetutsi.org/NotesDGSEextraits.pdf.

[12] Résolution 929 de l'ONU, https://undocs.org/fr/S/RES/929(1994).

[13] François Graner & Raphaël Doridant, *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agones, 2019, p.174.

[14] *Ibid.*, p.178.

[15] Fabrice Arfi, « Génocide des Tutsis au Rwanda: la vidéo qui accable l'armée française », Mediapart.fr, 25 octobre 2018.
